BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1655

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

751 161 548 RCS Perpignan.
EASING GLOBAL SERVICES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : EGS.
Capital : 1000000 EUR.
Adresse : rue Pierre Magnol Mas de la Garrigue Sud, 66600 Rivesaltes.
Précédent propriétaire : 819 403 494 RCS Lille-Métropole. **ASSISTANCE SECURITE MAINTENANCE.** 751 161 548 RCS Perpignan. **EASING GLOBAL SERVICES.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : EASING GLOBAL SERVICES, SAS au capital de 1 000 000 €, Mas de la Garrigue Sud, Rue Pierre Magnol 66600 RIVESALTES, RCS PERPIGNAN N° 751 161 548. ASSISTANCE SÉCURITÉ MAINTENANCE, Sigle : ASM, SAS à Associé unique au capital de 200 000 €, Siège social : Parc des Lumières 2 Ter R de l'Europe (59320) SEQUEDIN, RCS LILLE 819 403 494. AVIS DE PROJET DE TRAITÉ DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SAS ASSISTANCE SÉCURITÉ MAINTENANCE PAR LA SAS EASING GLOBAL SERVICES. 1. Évaluation de l'actif et du passif de la SAS ASSISTANCE SÉCURITÉ MAINTENANCE dont la transmission à la SAS EASING GLOBAL SERVICES est prévue : - Montant de l'actif : 935 689 €, - Montant du passif : 737 941 €. 2. Augmentation du capital de la Société EASING GLOBAL SERVICES société absorbante : La Société EASING GLOBAL SERVICES, SAS au capital de 1 000.000 Euros, ayant son siège à RIVESALTES (66600) Mas de la Garrigue sud, rue Pierre Magnol, immatriculée au RCS de PERPIGNAN N° 751 161 548, société absorbante détenant la totalité des actions de la SAS ASSISTANCE SÉCURITÉ MAINTENANCE, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Mali de fusion : 52 252 Euros. 4. Dépôt du projet de traité de fusion : Le projet de traité de fusion établi le 23 Septembre 2025 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE le 2 Octobre 2025 et au Greffe du tribunal de Commerce de Perpignan le 8 octobre 2025..